

Les tarifs publiés sont établis selon les prix en vigueur au moment de l'élaboration de la présente brochure et peuvent être modifiés sans préavis.

# Villa Beausoleil

## vous propose ses tarifs

### TARIF JOURNALIER DE L'HEBERGEMENT

Chambre Standard	97 €
Chambre Supérieure	119 €
Chambre Luxe (Unités protégées)	123 €
Chambre Deluxe	135 €
Chambre Prestige	155 €

### TARIF JOURNALIER DE LA DEPENDANCE

GIR 6-5* (Faible Dépendance)	5,41 €
GIR 4-3* (Dépendance Moyenne)	12,75 €
GIR 1-2* (Grande Dépendance)	20,11 €

\* Le GIR est établi par le Médecin Coordonnateur de l'établissement.

### CES PRIX COMPRENNENT

- Le logement en chambre individuelle avec salle de bains,
- La fourniture et l'entretien du linge de maison,
- La pension complète,
- Toutes les boissons et collations, y compris celles servies en dehors des repas, notamment aux familles et amis,
- Deux repas invités gratuits par mois, non cumulables d'un mois sur l'autre,
- Tout le programme d'animation,
- La réception et l'envoi du courrier (au tarif lettre), ainsi que la transmission des messages,
- L'internet WIFI,
- Le service de ménage quotidien,
- Les soins prodigués par l'équipe soignante,
- La fourniture des produits courants de toilette (shampooing, savon, déodorant, rasoirs, etc.),
- Les communications téléphoniques vers les fixes métropolitains,
- Une ligne téléphonique directe.

TSVP ↗

# Tarifs suite ...

## CES PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Les sorties et voyages payants (facultatifs),
- Les services annexes avec participation aux frais,
- Les frais accessoires,
- Le nettoyage à sec des vêtements,
- Le blanchissage et le marquage du linge personnel.

## SEJOURS TEMPORAIRES

En cas de séjour temporaire, le prix d'hébergement journalier est augmenté de 25 € TTC par jour. S'ajoute le forfait dépendance en fonction du niveau de GIR du résident.

## HOSPITALISATION – ABSENCES – CONGES

Forfait journalier hospitalisation à décompter au bout de 72H : 18 € TTC / jour  
Déduction forfaitaire pour congés ou absence : 10 € TTC / jour

## DEPOT DE GARANTIE

Dans le cadre de séjours permanents, une caution de garantie sera demandée à l'entrée du résident. Cette caution représentera 30 jours de pension. Dans le cadre de séjours temporaires, un acompte équivalent à un mois de pension maximum sera demandé à la réservation.

## FRAIS ACCESSOIRES

### Repas des invités

La période de facturation des repas s'effectue du 21 du mois précédent au 20 du mois en cours. Durant cette période, 2 repas sont offerts, non cumulables d'une période sur l'autre. Au-delà, s'applique un forfait de 17 € TTC pour un repas complet.

## BLANCHISSAGE

Un forfait unique de 150 € TTC sera facturé à l'entrée pour le marquage du linge personnel et sera valable durant la totalité du séjour. Le linge neuf devra être déposé à l'accueil.

**En option** : Un forfait journalier de 4 € TTC sera alors facturé en plus du prix de pension.

## FRAIS MEDICAUX

Les frais médicaux, paramédicaux et pharmaceutiques font l'objet d'une facturation détaillée à part, justifiée par les feuilles de soin correspondantes.

## DEBOURS

Les petits achats personnels effectués par la Maison de Retraite, pour le compte du résident, seront facturés de façon détaillée, en fin de mois.

## ESTHETIQUE – BIEN ETRE

- Une coiffeuse sera à la disposition de tous les résidents sur simple rendez-vous auprès de la réception.
- Les soins de manucure, de pédicure et d'esthétique sont également proposés sur place.